

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

N° CM29012024-08
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

Mme A. RABILLER

M N. RIPALT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme MB VINCENT

Secrétaire : Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT que la subvention du programme de travaux de Ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel, menuiseries ouvertures bois et réfection de toitures, appliquée pour des travaux sur des immeubles répertoriés, est calculée à hauteur de 30 % d'un montant de travaux maximum de 15 000,00 € HT ou TTC selon que le demandeur récupère ou non la TVA ;

CONSIDERANT la demande présentée par _____ pour les travaux de toiture et de ravalement de façade de l'immeuble situé _____

CONSIDERANT que _____ ne récupère pas la TVA et que, de ce fait, la subvention est calculée sur le montant TTC, soit sur un montant de travaux plafonné à 15 000,00 € TTC (montant total des travaux : 39 731,59 € TTC) ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été étudié par Mme Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT que ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention de 4 500,00 € à _____ au titre du programme de travaux de Ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel, menuiseries ouvertures bois et réfection de toitures.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Laurence BRISSEAU-JAUZELON
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 31/01/2024
Qualité : **Michelle DEVANNE**
Maire